

Motion du 10 septembre 2019 de MM. et Mmes Alfonso Gomez, Daniel Sormanni, Marie-Pierre Theubet, Antoine Maulini, Delphine Wuest, Maria Pérez, Maria Casares et Olivier Gurtner: «Arbres abattus en Ville de Genève: stop au massacre!»

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 11 septembre 2019)

MOTION

Considérant:

- le plan de végétalisation de la Ville de Genève, qui prévoit que cette dernière s’engage à planter 100 arbres par année;
- que ce nombre semble inférieur au nombre d’arbres coupés chaque année par cette même Ville de Genève;
- l’urgence climatique décrétée par le Conseil municipal de la Ville de Genève durant sa séance du 16 mai 2019;
- qu’en détruisant des arbres, on amoindrit la capacité de la planète à stocker le CO₂, et on contribue donc par extension au réchauffement climatique;
- que les arbres, et surtout les arbres centenaires, sont des éléments indispensables pour lutter contre les îlots de chaleur dans les villes;
- qu’il existe par ailleurs un attachement fort des Genevoises et des Genevois à leur patrimoine arboré,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de décréter un moratoire sur toute nouvelle coupe d’arbres tant qu’une arborisation massive du territoire de la Ville de Genève n’est pas effective;
- de l’informer sur le nombre d’arbres abattus depuis le début de la législature 2015-2020 ainsi que sur le nombre d’arbres plantés pendant la même période;
- que durant cette phase de moratoire, seuls les arbres malades, dangereux pour leurs congénères ou pour la population puissent être abattus;
- que les autorités fassent preuve de la transparence la plus totale lorsque des abattages d’arbres sont indispensables. Ces mesures exceptionnelles devront être accompagnées d’explications dûment signifiées à la population;
- que, dans tous les cas, trois arbres de développement similaire soient replantés à proximité de tout arbre coupé, dans l’optique d’augmenter la couverture végétalisée sur le territoire, passant de 21% aujourd’hui à 30% en 2030;
- que des moyens et des procédures soient mis en place afin de garantir l’entretien du patrimoine arboré de la Ville de Genève.

